



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

communautés de communes

Question écrite n° 66320

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'élection des présidents de communautés de communes au suffrage universel direct. Régulièrement, dans les discours officiels, il est fait état de manière quasi évidente de la prochaine élection des exécutifs des communautés de communes au suffrage universel direct. Cette éventuelle décision aurait pour conséquence, notamment, d'élire un « super maire » dont la légitimité s'imposerait ainsi au maire dans sa commune. Cette décision fragiliserait gravement le fait communal qui, ainsi, deviendrait secondaire. Pourtant, chacun reconnaît que la commune est l'espace premier de la démocratie, notamment parce que c'est à ce niveau que le dialogue est le plus direct entre l'élu et l'électeur. Il lui demande comment le gouvernement compte, dans l'avenir, assurer la pérennité des petites et moyennes communes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66320

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5418